



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bureau de Bruxelles
septembre-octobre 2017

Mistral Europe

LETTRÉ D'INFORMATION

Plus d'informations sur l'europe.regionpaca.fr

L'EDITO DU PRESIDENT

Amplifier la dynamique

Nous pouvons nous réjouir de notre engagement commun en faveur des 5 millions d'habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Tant par leur qualité, par leur répartition sur notre territoire que par la diversité des secteurs et filières concernées, les projets financés par les crédits européens justifient l'attention et le travail que nous y avons consacré et que nous poursuivons.

Notre feuille de route est claire. Au vu des financements déjà obtenus et des crédits à venir, je confirme vouloir cumuler deux milliards d'euros de fonds européens sur la mandature. Cet objectif paraît d'autant plus réalisable que nous mettons tout en œuvre pour consommer la totalité des fonds dont nous assurons la gestion. Je veux y ajouter les très bons résultats de nos efforts de structuration pour capter les fonds thématiques de la Commission au profit des porteurs de projets régionaux.

L'Europe reconnaît cette belle dynamique. Ainsi, le projet de production thermique par énergie renouvelable, porté par EDF Optimal Solutions à Marseille sur le périmètre d'Euroméditerranée, et soutenu par l'Europe au titre du FEDER, figure parmi les finalistes du Prix REGIOSTARS décerné en octobre.

Nous sommes incontestablement sur la bonne voie pour améliorer la croissance, l'activité et l'emploi dans notre région. Je sais pouvoir compter sur l'engagement fort et les compétences de nos collaboratrices, de nos collaborateurs et la mobilisation de tous nos partenaires.

Renaud Muselier
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Député européen

LES ELUS EN CHARGE DE L'EUROPE



Renaud MUSELIER

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Agnès RAMPAL

Présidente de la commission
Euroméditerranée

L'EQUIPE DU BUREAU

Emmeline ALLIOUX

Directrice

Tél : +32 2 741 87 54

eallieux@regionpaca.fr



Corinne ROUSSEAU

Assistante de direction

Tél : +32 2 735 18 70

crousseau@regionpaca.fr



Constance POIRÉ

Chargée de mission

Transport et Energie

Tél : +32 2 741 87 53

cpoire@regionpaca.fr



Lucie DUROCHER

Chargée de mission

Recherche, Innovation, Entreprises

Tél : +32 2 741 87 59

ldurocher@regionpaca.fr



Marine SIVA

Chargée de mission

Affaires extérieures, Sécurité et Défense,
Communication et Relations publiques

Tél : +32 2 741 87 52

msiva@regionpaca.fr



L'AGENDA

5 octobre 2017, Marseille :

« Erasmus » au Lycée professionnel F. Mistral à Marseille

9 au 12 octobre 2017, Bruxelles :

[Semaine européenne des régions et des villes.](#)

Remise du prix REGIOSTARS à EDF Optimal Solutions pour le projet de réseau d'eau tempérée de l'îlot Allar

10 octobre 2017, Nice :

[Journée d'information](#) appels Horizon 2020 Sécurité

11 octobre 2017, Aix-en-Provence :

[Journée d'information](#) régionale appels Horizon 2020 Transport et Energie

12 octobre 2017 (matin), Paris :

[Session d'information](#) nationale appels Horizon 2020 sur les énergies renouvelables et énergies fossiles flexibles

13-14 octobre 2017, Marseille :

Erasmus days, manifestations autour des 30 ans d'Erasmus sur le territoire régional

18 octobre 2017, Marne-la-Vallée :

[Journée d'information](#) nationale appels Horizon 2020 sur les transports intelligents, verts et intégrés

23-25 octobre 2017, Bruxelles :

[Journées d'Information](#) européennes appels Horizon 2020 Energie

9-10 novembre 2017, Budapest :

[ICT Proposers Days](#) sur les appels Horizon 2020 TIC

14-17 novembre Bruxelles :

[Journées d'informations](#) européennes sur les appels Horizon 2020 Bioéconomie

20-24 novembre, Bruxelles :

[Project Development Week](#) du réseau ERRIN sur le programme 2018-2020 d'Horizon 2020.

20-24 novembre, Bruxelles :

[Semaine des Compétences Professionnelles](#)

21 novembre, Marseille :

Evènement « la Méditerranée du Futur, Acte 1 : un engagement commun pour les accords sur le climat »

28 novembre, Marseille :

Séminaire national des fonds européens

7-8 décembre, Bruxelles :

[Journées d'information](#) européennes sur les appels Horizon 2020 Santé

LES RESEAUX HEBERGES

Ziga VALIC

Représentant du Pôle de compétitivité OPTITEC
ziga.valic@pole-optitec.com

SOMMAIRE

A nos lecteurs

Séminaire de formation des « référents Europe » de la Région

ACTUALITE INSTITUTIONNELLE

Discours sur l'état de l'Union européenne en 2017

Les priorités de la présidence estonienne du Conseil de l'UE

RECHERCHE, INNOVATION ET ENTREPRISES

« Urban Innovative Actions » : publication des thématiques pour 2017 et 2018

Publication des appels 2018-2020 du programme Horizon 2020

La stratégie de la Commission européenne pour une politique industrielle de l'UE

Vers le futur Programme cadre européen pour la recherche et innovation

TRANSPORT ET ENERGIE

L'initiative européenne BRIDGE en soutien à la R&I dans les smart grids et le stockage d'énergie

L'actualité législative européenne dans le domaine de l'énergie

Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe : résultats de l'appel MIE 2016

Initiative européenne pour le déploiement des bus propres

DOSSIER SPECIAL

Législation européenne : le Paquet Mobilité

AFFAIRES EXTERIEURES, SECURITE ET DEFENSE

La crise migratoire au cœur du mini-sommet de Paris

« Gymnich » des ministres des affaires étrangères et réunion informelle des ministres de la défense

Visite du Commissaire Hahn en Algérie

Contribuez à l'élaboration de la future politique humanitaire de l'Union !

Lancement d'un appel à propositions pour le financement de projets de coopération transfrontalière en Méditerranée (IEV)

EDUCATION, FORMATION, JEUNESSE ET SPORT

Le Corps Européen de Solidarité

NOUS CONTACTER

Pour plus d'informations sur les articles de cette lettre, ne pas hésiter à contacter le bureau de Bruxelles à l'adresse suivante :

Representation.bruxelles@regionpaca.fr



Depuis le standard de la Région : + 33 4 91 57 50 57



Depuis la Belgique : + 32 2 741 87 50

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – 62 rue du trône 1050 Bruxelles

LIENS VERS LES PROGRAMMES EUROPEENS

LIFE

COPERNICUS

FRUITS ET LEGUMES, LAIT A L'ECOLE

PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES

MECANISME POUR L'INTERCONNEXION EN EUROPE

HORIZON 2020

COSME

ERASMUS +

EUROPE CREATIVE

L'EUROPE POUR LES CITOYENS

EASI : EMPLOYMENT & SOCIAL INNOVATION

EUROPEAID

A nos lecteurs

Le bureau de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à Bruxelles est heureux d'annoncer l'arrivée de Marine SIVA, qui a rejoint l'équipe pour s'occuper du suivi des politiques et des financements européens sur les thématiques des affaires extérieures, de la sécurité et de la défense, et qui sera aussi responsable de la communication et des relations publiques du bureau. L'actualité européenne en matière de sécurité et de défense est riche, avec l'approfondissement de l'Europe de la défense, mais aussi la création du fonds européen pour soutenir la recherche et l'innovation dans la défense, ou encore l'annonce récente de la création d'une agence européenne de la cybersécurité. Le bureau de Bruxelles pourra désormais suivre étroitement cette actualité.

Cette rentrée a été marquée par le discours du Président de la Commission européenne sur l'état de l'Union en 2017, qui a ouvert de nouveaux chantiers européens. Un article de cette lettre y est consacré. Sur la préparation du budget et des politiques européennes après 2020, le calendrier reste incertain, mais la Commission européenne et les Etats membres souhaiteraient conclure les négociations budgétaires sous la mandature de l'actuel Parlement européen, ce qui signifie obtenir un accord d'ici la fin 2018, pour permettre un vote en plénière au début de l'année 2019. Une résolution sur les priorités budgétaires pour le Parlement européen est en cours de préparation par les députés Jan Olbrycht (PPE) et Isabelle Thomas (SD) et devrait être adoptée à la plénière d'octobre. Elle appelle la Commission à proposer de nouvelles ressources propres pour le budget européen (pistes à l'étude : part de la TVA, taxe sur les transactions financières, reversement de la réserve de la BCE, fiscalité sur les grandes entreprises). De nombreuses interrogations se posent sur la proposition de créer une ligne budgétaire pour la zone euro, et sur son articulation avec les autres politiques européennes, notamment la politique de cohésion. Pour le Président de la Commission européenne, ce « budget de la zone euro » aurait 5 fonctions : une aide aux Etats membres pour réaliser les réformes structurelles, une stabilisation macroéconomique, un soutien à l'union bancaire, une aide à la convergence des économies, et une aide à l'adhésion à la zone euro (pour les Etats membres qui n'ont pas encore adopté la monnaie unique).

La Commission travaille actuellement sur trois scénarii : un budget en légère augmentation, un budget qui diminue de 15% (pour tenir compte de la sortie du Royaume-Uni), un budget en forte diminution (-30%). Jan Olbrycht et Isabelle Thomas présenteront en décembre un rapport d'initiative du Parlement européen sur le cadre financier pluriannuel post 2020, pour adoption à la plénière de mars 2018. Ils prônent tous les deux une hausse du budget européen pour donner à l'Union européenne une capacité d'intervention crédible face aux défis communs (croissance, changement climatique, sécurité, etc.).

Séminaire de formation des « référents Europe » de la Région



Vingt agents des services de la Région ont été accueillis les 11 et 12 septembre à Bruxelles pour un séminaire organisé par le Bureau de représentation de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Direction des Affaires Européennes. Cette rencontre a permis aux participants d'échanger sur de nombreux outils permettant d'inscrire les politiques régionales dans un cadre européen. Ils ont également pu rencontrer divers interlocuteurs spécialisés sur leurs thématiques, à la Commission européenne et auprès

des réseaux européens. Le séminaire s'est clôturé par une visite du Parlement européen. Les participants ont ainsi pu découvrir son fonctionnement concret et les principaux travaux de la mandature.

Un séminaire réussi grâce à l'implication de tous les participants, offrant un espace d'échange apprécié pour travailler en transversalité sur les programmes européens, et montrant le potentiel offert par l'Europe pour la réalisation des grands chantiers prioritaires de la Région. Une dynamique collective à poursuivre pour faire naître de beaux projets européens en Région !

ACTUALITE INSTITUTIONNELLE

Discours sur l'état de l'Union européenne en 2017



Le 13 septembre, Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne, a prononcé son discours annuel sur l'Etat de l'Union devant les membres du Parlement européen à

Strasbourg. Il a ainsi présenté ses priorités pour l'année à venir et exposé sa vision de la manière dont l'Union européenne pourrait évoluer d'ici à 2025. Il a également présenté une [Feuille de route](#) pour une Union plus unie, plus forte et plus démocratique.

Ce discours contient plusieurs propositions :

- La mise en place d'une cellule européenne du renseignement ;

- Une nouvelle ligne budgétaire conséquente – spécifiquement dédiée à la zone euro - pourrait être créée afin de renforcer les capacités d'intervention de l'Union ; permettant ainsi de mieux prévenir les déséquilibres économiques et accompagner la réalisation des réformes structurelles dans les Etats membres.
- Faire entrer la Bulgarie et la Roumanie dans l'espace Schengen pour assurer un meilleur contrôle aux frontières ;
- Créer une nouvelle autorité commune du travail, chargée de vérifier que des conditions de travail équitables soient assurées et respectées dans toute l'Europe ;
- Soutenir le développement du corps européen de solidarité ;
- Afin d'unifier les fonctions de représentation de l'Union, Jean-Claude Juncker a proposé que, pour

la prochaine mandature, la même personne occupe simultanément les fonctions de Président de la Commission européenne et de Président du Conseil européen. Pour mémoire, cette mesure ne visera aucun des Présidents actuellement en exercice dans la mesure où M. Juncker ne souhaite pas se représenter et que le Président du Conseil européen, Donald Tusk, arrive au terme de ses deux mandats ;

- Il a également proposé de faire évoluer les règles de vote au Conseil. Plusieurs domaines importants – à l'instar de la fiscalité (sur l'industrie numérique ou les transactions financières par exemple) - pourraient désormais se voir appliquer un mode de prise de décision à la majorité qualifiée.

Plus d'info : [retrouver l'intégralité du discours](#)

Les priorités de la présidence estonienne du Conseil de l'UE



et des objectifs communs formulés par les États membres et les institutions de l'UE dans la déclaration de Rome à l'occasion du 60e anniversaire du Traité de Rome. La Présidence estonienne s'attache à préserver

Les priorités de la présidence estonienne (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017) s'inspirent du programme stratégique établi par le Conseil européen

ces valeurs communes que sont la prospérité, la sécurité, la paix et la stabilité en Europe et s'emploie à maintenir l'unité de l'Europe par des décisions concrètes. Elle s'est ainsi focalisée sur quatre grands thèmes: (i) une économie européenne ouverte et innovante, (ii) une Europe sûre et sécurisée, (iii) l'Europe numérique et la libre circulation des données et (iv) l'Europe inclusive et durable. Le trio actuel est composé des présidences estonienne, bulgare et autrichienne.

Plus d'info : [les priorités de la Présidence estonienne](#)

RECHERCHE, INNOVATION ET ENTREPRISES

« Urban Innovative Actions » : publication des thématiques pour 2017 et 2018



thématiques suivantes : (i) qualité de l'air ; (ii) adaptation au changement climatique ; (iii) logement et (iv) emploi et compétences. Pour 2018 ; les thématiques choisies sont les suivantes : (i) transition numérique ; (ii) solutions fondées sur la nature et utilisation durable du sol ; (iii) pauvreté urbaine et (iv) économie circulaire ou mobilité urbaine (en fonction des résultats du second appel).

Pour mémoire, le programme « *Urban Innovative Actions* » est une initiative de l'Union Européenne qui permet aux aires urbaines d'Europe de mettre en œuvre des solutions nouvelles et innovantes afin de faire face

Les [thématiques des appels 2017 \(3^{ème} appel\) et 2018 \(4^{ème} appel\)](#) du programme « [Urban Innovative Actions](#) » sont désormais connues. Il s'agit pour 2017 des

aux défis qu'elles rencontrent. Deux appels ont déjà été lancés : 206 propositions ont été soumises dans le cadre du [second appel](#) clôturé en avril 2017. Ces propositions ont été portées par des villes de taille très différente puisque 44% des propositions provenaient de villes de moins de 50 000 habitants (qui ont alors candidaté en partenariat avec d'autres villes) tandis que 17% des propositions provenaient de villes de plus de 250 000 habitants. Les projets regroupent généralement un nombre important de partenaires (plus de 7 en moyenne) montrant que les villes s'appuient sur leur tissu économique pour la mise en œuvre de ces projets. En particulier, le secteur privé représente environ 30% des partenaires.

Le 3^{ème} appel devrait être lancé d'ici la fin de l'année 2017. Le Bureau de Bruxelles ne manquera pas de vous tenir informés !

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles, Lucie Durocher, ldurocher@regionpaca.fr

Publication des appels 2018-2020 du programme Horizon 2020



Les programmes de travail détaillant les appels 2018-2020 du programme **Horizon 2020** seront publiés officiellement le **27 octobre** prochain.

Certains Points de Contact Nationaux ont cependant fait le choix de diffuser en amont le texte des programmes de travail. C'est notamment le cas pour les **thématiques TIC et Sécurité**. Ces documents peuvent être consultés pour avoir une indication des appels qui seront lancés – mais ne sont cependant pas encore définitifs. Nous vous recommandons donc de télécharger les versions officielles des programmes de travail lorsque celles-ci seront rendues disponibles sur le site de la Commission. Vous trouverez également la liste

complète des appels dans la prochaine lettre des appels du Bureau de Bruxelles.

Pour mémoire, les programmes de travail des différentes thématiques seront annoncés lors d'une **série d'événements organisés par la Commission européenne** : **NMBP et industrie du futur** (3-4 octobre à Bruxelles), **Energie** (23-25 octobre à Bruxelles), **ICT Proposers Days** (9-10 novembre à Budapest), **Bioéconomie** (14-17 novembre à Bruxelles), **Santé** (7-8 décembre à Bruxelles). Les inscriptions pour ces différents événements sont d'ores et déjà possibles. Si vous souhaitez y participer, n'hésitez pas à contacter le Bureau de Bruxelles qui pourra vous proposer un accompagnement pour optimiser votre déplacement à Bruxelles.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles, Lucie Durocher, ldurocher@regionpaca.fr

La stratégie de la Commission européenne pour une politique industrielle de l'UE



Dans la continuité de la **Journée européenne de l'industrie**, organisée à Bruxelles en février dernier, la Commission européenne a réaffirmé sa volonté de faire

émerger une vision holistique pour renforcer la politique industrielle de l'UE.

Dans une **communication** publiée le 13 septembre dernier et intitulée « **Investir dans une industrie intelligente, innovante et durable – une stratégie revisitée pour la politique industrielle de l'UE** », elle expose les principales orientations et priorités de la stratégie de la Commission européenne en matière de politique industrielle. L'objectif affiché est de contribuer à la création d'emplois, à la défense des régions et des secteurs les plus touchés par les mutations industrielles et à renforcer la compétitivité de l'Europe dans un certain nombre de secteurs clés. La Commission européenne part du constat que les concurrents de l'Europe investissent massivement dans la modernisation de leur industrie tandis que le taux d'investissement de l'Union européenne ne décolle pas. Pour y remédier, elle souhaite **faire émerger un partenariat fort au niveau européen, qui regroupe les Etats membres, les niveaux régionaux et locaux, le secteur privé - autour d'une stratégie partagée**. La communication liste ainsi un certain nombre de faiblesses structurelles de l'écosystème européen et propose une série de mesures pour y remédier. Celles-ci concernent notamment **les compétences des travailleurs, l'intégration des nouvelles technologies numériques, le soutien à l'innovation et à l'industrie du futur et la transition vers une industrie propre**.

Parmi ces initiatives, la communication met en exergue l'action de la Commission européenne pour améliorer la législation et éviter les lourdeurs administratives. Une **plateforme**, par le biais de laquelle les entreprises peuvent signaler des difficultés et suggérer des pistes quant à la manière de simplifier la législation, a notamment été mise en place. La Commission

européenne invite les Etats membres et les niveaux régionaux et locaux à s'inscrire dans des démarches de simplification similaires.

Concernant le développement des compétences, la Commission a notamment annoncé qu'elle étendra l'initiative dédiée à la **coopération sectorielle en matières de compétences** à d'autres secteurs industriels majeurs tels que **la construction, la sidérurgie, le papier, les technologies vertes et les énergies renouvelables, l'impression 3D et la navigation maritime**. Les outils proposés visent à amener les acteurs majeurs de ces secteurs, publics et privés, à coopérer pour définir les besoins en matière de compétences et à proposer des solutions adaptées aux spécificités du secteur.

La Commission souhaite également accompagner la transformation numérique de l'industrie avec, notamment, le développement de **plateformes industrielles numériques**. Ces plateformes aideront à rassembler différentes technologies et applications, facilitant le développement de nouveaux produits, processus et services. Le développement de ces plateformes sera notamment financé dans le cadre des **appels 2018-2020 du programme TIC** de Horizon 2020.

La Commission européenne insiste ensuite sur l'importance de mettre à profit le leadership européen en matière d'économie circulaire et respectueuse de l'environnement. Ainsi, la Commission présentera en **décembre 2017 un nouveau train de mesures en faveur de l'économie circulaire**, parmi lesquelles une stratégie axée notamment sur la promotion de l'innovation et de l'investissement et visant à mettre en place une économie des matières plastiques circulaire en Europe.

En ce qui concerne l'après-2020, il est prévu de réserver des quotas dans le cadre du Système d'Echange de Quotas d'Emission (SEQUE) en vue de la **création d'un fonds pour l'innovation destiné à soutenir la démonstration à grande échelle de technologies très innovantes pour les industries les plus consommatrices d'énergie, ainsi que pour les**

énergies renouvelables et la capture et le stockage du CO2.

Sur les investissements dans l'industrie du futur, la Commission européenne va créer un forum stratégique rassemblant les principales parties prenantes afin de **recenser les chaînes de valeur essentielles pour l'Europe et les projets d'investissement clés** pour lesquels un investissement conjoint entre l'Union européenne, les Etats membres et l'industrie présenterait une forte valeur ajoutée européenne. La Commission devrait également émettre des propositions pour faciliter la cotation en bourse de PME et pour encourager des outils de financement innovants, tels que le financement participatif.

Enfin, la Commission européenne annonce deux grands moments en 2018 qui lui permettront de mesurer les progrès de la stratégie européenne pour la politique industrielle. Il s'agira d'une part (i) de la prochaine **Journée européenne de l'industrie, consacrée notamment aux technologies du futur et (ii) d'une table ronde des industriels de haut niveau** qui sera créée en 2018 et à laquelle participeront des représentants des autorités nationales, régionales et locales, de l'industrie, des partenaires sociaux et de la société civile.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles, Lucie Durocher, ldurocher@regionpaca.fr

Vers le futur Programme cadre européen pour la recherche et innovation



Le Bureau de Bruxelles a assisté le 3 juillet à l'événement de présentation du [rapport du groupe Lamy](#). Pour mémoire, ce

groupe, composé d'experts de haut niveau, a été chargé par le Commissaire Moedas de produire **une série de recommandations sur le futur du programme cadre européen pour la recherche et innovation (FP9)**.

Ce rapport est un document clé dans la mesure où il guidera la préparation par la Commission de sa proposition pour le futur programme cadre. Le groupe d'experts estime que le **budget du FP9 devrait être doublé pour atteindre 160 milliards d'euros**. Un tel budget permettrait à la fois de maintenir un haut niveau d'investissement dans des outils qui soutiennent la recherche fondamentale (tels que l'ERC) et de renforcer les outils de soutien à l'innovation. Toujours selon le groupe, le Fonds européen de la défense devrait rester en dehors du programme cadre pour la recherche et l'innovation et son budget devrait s'ajouter à celui du FP9. Il recommande également que cette augmentation de l'investissement européen soit couplée à des mécanismes encourageant l'investissement national et l'investissement privé, c'est-à-dire des incitations budgétaires pour récompenser les réformes entreprises par les Etats membres et encourager les mécanismes de co-financement avec le secteur privé. A ce sujet, les Partenariats-Public-Privé sont cités à plusieurs reprises comme un outil à forte valeur ajoutée et devant être renforcé.

Le rapport appelle au développement d'une politique d'innovation qui permette **une réelle intégration entre la recherche et l'innovation**. Cette politique devrait notamment favoriser l'émergence d'écosystèmes favorables au développement de l'innovation. Le programme cadre **doit fortement encourager la coopération entre le milieu académique et l'industrie**. Le groupe soutient la création d'un Conseil européen de l'innovation (EIC) qui devrait permettre à la Commission européenne d'adopter une démarche non fragmentée de soutien à l'innovation afin que la

Commission soit réellement en mesure de soutenir l'ensemble des entreprises - en fonction de leurs spécificités et de leurs besoins de financement. Le principal point de débat autour de l'EIC concerne notamment la capacité/possibilité pour la Commission européenne d'attirer et d'identifier les entreprises à plus fort potentiel. A ce sujet, la Commission a entamé un travail de concertation avec les agences nationales d'innovation (Bpifrance côté français). Il pourrait éventuellement être envisagé que l'EIC soit mis en œuvre en partenariat entre la Commission et ces agences.

La structure en trois piliers d'Horizon 2020 n'est pas remise en question : (i) un pilier « Sciences et compétences » avec l'ERC comme pierre angulaire, (ii) un pilier « Innovation et compétitivité » avec l'EIC et (iii) un pilier « Défis globaux ». Le programme cadre devrait être **moins prescriptif et autoriser plus de flexibilité**. Ceci passerait notamment par un recours plus important à des appels ouverts (« *bottom-up* ») ainsi que par une liberté de choix pour les candidats quant au type d'instruments financiers le mieux adapté au projet. Ceci reviendrait notamment à encourager les interventions de type « *blending* », mixant des subventions et des instruments financiers. Le rapport recommande également que les projets sélectionnés soient évalués à mi-parcours - évaluation qui pourrait conduire à des ajustements concernant les activités du projet ou à l'arrêt du projet en cas de non-fonctionnement.

Le rapport plaide pour un programme cadre qui se concentre sur **un nombre limité de grandes missions**, répondant à de réels besoins de la société et pouvant être facilement intelligibles par les citoyens (une Europe sans plastique, assurer la guérison du cancer de 3 patients sur 4, construire le premier ordinateur quantique en Europe, etc.). Ces grandes missions pourraient être identifiées suite à une consultation auprès des citoyens, scientifiques et innovateurs. Le Commissaire Moedas a récemment réaffirmé sa volonté de lancer une telle consultation publique d'ici la fin de l'année 2017. Des pistes ont déjà été évoquées avec, par exemple, la lutte contre le cancer ou une Europe zéro-plastique. Sur la simplification, le rapport appelle enfin à une généralisation des coûts forfaitaires et à une meilleure

prise en compte des règles habituelles de gestion financière des participants.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles, Lucie Durocher, ldurocher@regionpaca.fr

TRANSPORT ET ENERGIE

L'initiative européenne BRIDGE en soutien à la R&I dans les « smart grids » et le stockage d'énergie



L'initiative **BRIDGE** de la Commission européenne regroupe les **projets** du programme

Horizon 2020 liés aux « smart grids » et au stockage de l'énergie, dans le but d'encourager la coopération et d'assurer une **meilleure coordination des activités de recherche et d'innovation au niveau européen** dans ces domaines.

L'objectif est de faciliter les **échanges de bonnes pratiques et de savoir-faire** entre ces différents projets et de proposer de nouvelles solutions pour dépasser les obstacles à l'innovation en la matière. A ce jour, 32 projets gérés par l'agence exécutive INEA ont rejoint l'initiative BRIDGE - ce qui représente 379 organisations partenaires. Elles contribuent ainsi aux activités de plusieurs groupes de travail afin de proposer des recommandations et d'exploiter de façon coordonnée les résultats des projets en cours.

Quatre groupes travaillent en parallèle : (i) [gestion des données](#), (ii) [business modèles](#), (iii) [réglementation](#), et (iv) [participation des consommateurs](#). Cette collaboration entre partenaires de projets européens permet de renforcer l'impact des projets existants, d'identifier les besoins futurs et de porter conjointement des recommandations auprès de la communauté de la recherche, des responsables politiques, et des autres parties prenantes mobilisées dans le domaine des « smart grids » et du stockage d'énergie. L'initiative

BRIDGE a récemment publié une [brochure explicative](#) pour présenter les objectifs de la démarche, quelques statistiques et les différents projets impliqués.

De nombreux participants français contribuent à ces travaux, c'est le cas notamment des **partenaires mobilisés dans le projet européen InterFlex**, implanté pour partie en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Coordonné par ENEDIS et regroupant 19 autres partenaires européens (France, Allemagne, République Tchèque, Autriche, Suède et Pays-Bas), le projet vise à améliorer la performance et la fiabilité d'un système électrique local en testant de nouvelles solutions d'utilisation des flexibilités de production et de consommation, ainsi que d'automatisation du réseau. Lancé en janvier 2017 pour une durée de trois ans, le projet prévoit des expérimentations sur six démonstrateurs européens.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le **démonstrateur Nice Smart Valley doit permettre à ENEDIS de tester l'ilotage automatique et sans coupure, l'utilisation multiservice de systèmes de stockage centralisés, et les mécanismes de flexibilités opérés par le distributeur d'électricité**. Le projet InterFlex est un projet phare de l'UE sur les « smart grids » et bénéficie de **plus de 17 millions d'euros de subventions européennes**. Les résultats tirés de ce projet contribueront à enrichir les travaux de l'initiative BRIDGE et à alimenter de futures activités de recherche et d'innovation dans ce domaine.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Constance POIRE – cpoire@regionpaca.fr

L'actualité législative européenne dans le domaine de l'énergie



Les travaux législatifs ont repris début septembre à Bruxelles après la pause estivale. Dans le domaine de l'énergie et du climat, les négociations se poursuivent autour du **paquet énergie et des régulations climatiques**. L'Estonie succède à Malte pour conduire et coordonner les travaux des Etats membres au sein du Conseil de l'UE (de juillet à décembre 2017) et le Parlement européen reprend ses travaux engagés début 2017 au sein des commissions parlementaires.

Parmi les dossiers importants, celui du **partage de l'effort climatique** dans les secteurs non soumis au

marché du carbone ou celui lié à la question de **l'utilisation des terres dans le calcul de l'effort climatique**, mobiliseront les ministres européens de l'Environnement qui devront s'accorder pour adopter des positions communes lors du Conseil Environnement du 13 octobre. Suite à une rencontre informelle organisée à Tallinn en septembre, les ministres européens de l'Énergie continueront de travailler sur le **nouveau design du marché européen de l'électricité**. La Présidence estonienne considère qu'il sera difficile de trouver un accord avant la fin de l'année sur ce dossier complexe, mais espère accomplir des progrès permettant d'en clore certaines parties. Toujours en lien avec le paquet d'hiver, les textes relatifs à la **performance énergétique des bâtiments, la gouvernance de l'Union de l'énergie** et la **promotion des énergies renouvelables**, seront de nouveau à l'étude au sein du Conseil avec pour objectif affiché de

trouver prochainement une position commune entre les Etats membres.

Au Parlement, les eurodéputés ont déposé mi-septembre leurs amendements au projet sur le **marché intérieur de l'électricité**, présenté par son rapporteur en commission ITRE en juillet. Le président de cette commission parlementaire, Jerzy Buzek, envisage de voter les derniers textes du paquet d'hiver lors de la session plénière de décembre. Les parlementaires examineront donc des amendements au projet de directive sur **l'efficacité énergétique** et sur la

promotion des énergies renouvelables dans les prochaines semaines - afin que les textes puissent être adoptés lors de la session plénière de novembre.

Enfin, les négociations en trilogue autour du **marché européen du carbone** (ETS) ont repris début septembre. Les représentants du Conseil, du Parlement et de la Commission espèrent à présent trouver un accord d'ici la fin de l'année.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Constance POIRE – cpoire@regionpaca.fr

Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe : résultats de l'appel MIE 2016



L'appel
« transport »
2016 du
Mécanisme pour
l'Interconnexion
en Europe (MIE),
lancé en octobre
2016, s'est clôturé

le 7 février 2017. L'enveloppe générale, dotée de 840 millions d'euros et destinée à l'ensemble des Etats membres, visait à financer, sous forme de subventions, des projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

Les [résultats de l'évaluation](#), coordonnée par l'Agence exécutive INEA, ont été annoncés le 23 juin puis formellement adoptés par les Etats Membres début juillet. La Commission européenne a reçu [349 dossiers de candidature](#) pour une demande de financement de 7,5 milliards d'euros. Au final, [152 projets ont été retenus pour une contribution européenne de 2,7 milliards d'euros](#). Ces projets doivent permettre de débloquer près de 4,7 milliards d'euros supplémentaires de cofinancements publics et privés. Le taux de succès sur cet appel avoisine les 40%. Les financements octroyés seront majoritairement dédiés à des projets de **développement du réseau ferroviaire européen** (1,8Md€), de **décarbonation du transport routier** et développement de **systèmes de transport intelligents** (359,2M€) ainsi qu'aux **systèmes de gestion du trafic aérien** (311,3M€).

Parmi les projets phares sélectionnés par la Commission européenne figurent la mise à niveau du tronçon ferroviaire entre Białystok et Elk en Pologne (sur près de 100 kilomètres), la modernisation des systèmes de gestion du trafic aérien des Etats membres, l'élargissement du tunnel routier Karawanken entre l'Autriche et la Slovénie ou encore le développement d'un réseau de recharge rapide pour véhicules électriques entre la Suède, le Danemark, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie.

Côté français, **49 propositions éligibles** ont été déposées en réponse à cet appel, pour une **demande de subvention de 235,7 millions d'euros**. La Commission européenne a sélectionné [20 projets français](#) pour un **financement européen de 92,1 millions d'euros** (soit 11% du budget disponible dans l'enveloppe générale). Les projets retenus sont - **pour moitié - des propositions exclusivement nationales**, c'est-à-dire portées par un ou plusieurs bénéficiaires français.

Les 10 autres projets sont menés par des **consortia multinationaux** comprenant au moins un bénéficiaire français. Parmi les 20 projets français retenus, **8 sont portés par SNCF Réseau** : autoroute ferroviaire Atlantique, études pour la réhabilitation de la ligne Pau-Saragosse, travaux sur la ligne Morcenx-Dax, études pour le déploiement de l'ERTMS sur la LGV Paris-Lyon, études relatives à la jonction ferroviaire au sud de Bordeaux, études préparatoires à l'enquête publique sur le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL), travaux au niveau du nœud ferroviaire lyonnais, et études relatives au nœud de Marseille. Dans la liste des porteurs de projet français figurent aussi des constructeurs automobiles (Renault SAS, Nissan), des acteurs du secteur aérien et aéroportuaire (Airbus, Air France, ADP, Aéroports de la Côte d'Azur), la RATP, le STIF, l'Association des sociétés françaises d'autoroutes, la Région Nouvelle-Aquitaine, ERTICO, EDF et ENEDIS.

En Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la candidature de SNCF Réseau liée au projet CAP ARENC a été retenue pour le financement des études, à hauteur de 2,5 millions d'euros (soit 50% des coûts éligibles). L'évaluation rendue par la Commission souligne la pertinence et la maturité du projet, mais aussi la qualité et l'impact de l'action proposée.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Constance POIRE – cpoire@regionpaca.fr

Initiative européenne pour le déploiement des bus propres



La « [European Clean Bus deployment Initiative](#) » est une initiative européenne destinée à accompagner la transition

énergétique dans le domaine des transports, dans le but d'atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris sur le Climat en matière de réduction des émissions de gaz à effets de serre. Elle s'adresse **aux autorités régionales et locales qui souhaitent moderniser leurs systèmes de transport** en remplaçant les flottes de bus existantes par des véhicules plus propres et efficaces en énergie.

Présentée par la Commission européenne fin 2016, l'idée d'une telle initiative est de **regrouper des constructeurs automobiles, des opérateurs de transport, des villes et des régions**, dans le but de les faire travailler ensemble au niveau européen afin **d'identifier les besoins actuels et les obstacles auxquels les autorités locales et régionales peuvent être confrontées** lorsqu'elles souhaitent déployer des

flottes de bus propres, fonctionnant avec des carburants alternatifs, dans les villes d'Europe. L'initiative, qui rassemble à présent une quarantaine de collectivités (dont la ville de Nice) et une dizaine de constructeurs, a été **lancée officiellement mi-juillet 2017** par la Commission européenne et le Comité des Régions. Elle s'appuie sur trois piliers : (i) une [Déclaration Publique](#) par laquelle les participants témoignent de leur ambition commune en vue d'accélérer le déploiement des bus propres ; (ii) la création d'une plateforme de déploiement rassemblant autorités publiques, constructeurs, opérateurs de transport et organisations financières, dans le but de faciliter l'échange d'information, organiser et soutenir les coalitions d'acteurs, encourager les actions potentielles d'investissement et proposer des recommandations politiques et (iii) la mise en place d'un groupe d'experts multi-acteurs pour aborder les principales problématiques technologiques, financières et organisationnelles de ce type de déploiements. La Commission européenne offre la possibilité aux autorités locales et régionales qui le désirent de **s'associer à l'initiative déjà engagée [en signant la Déclaration Publique](#)**.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Constance POIRE – cpoire@regionpaca.fr



Législation européenne : le Paquet Mobilité

Contexte, enjeux et calendrier

La Commission européenne a présenté, le 31 mai 2017, la première partie d'un **important paquet d'initiatives pour le transport routier**. Sous l'intitulé « [L'Europe en Mouvement](#) », le paquet mobilité propose de nouvelles mesures en faveur d'une mobilité propre, compétitive et connectée en Europe.

Le transport routier représente un secteur clé en Europe, avec 5 millions d'emplois directs. Il engendre toutefois près d'1/5^{ème} des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne. Les initiatives proposées visent à **réviser les conditions du marché pour stimuler la compétitivité du secteur, renforcer l'équité sociale** et consolider le marché unique, en tenant compte des évolutions et des besoins actuels. Elles doivent également contribuer à **atteindre les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les transports**, en accord avec la [stratégie européenne](#) pour une mobilité à faible taux d'émissions (2016), en encourageant la transition du secteur vers l'énergie propre et la digitalisation.

Le Paquet Mobilité de mai 2017 se compose des éléments suivants:

- Une communication politique exposant les grandes lignes d'un plan de mobilité à long terme ;
- Une première série de **8 initiatives législatives pour le transport routier**. Ces propositions visent notamment à améliorer le fonctionnement du marché du transport de marchandises par route et les conditions d'emploi et la situation sociale des travailleurs du secteur, ainsi qu'à promouvoir l'interopérabilité des péages électroniques et une tarification routière intelligente en Europe ;
- Des documents non législatifs présentant un éventail de mesures de soutien aux politiques européennes, destinées à accélérer le passage à un système de mobilité durable, numérique et intégrée (financement des investissements en faveur des infrastructures, de la recherche et de l'innovation, des plateformes collaboratives, etc...).

Cette première salve de textes sera complétée par **d'autres propositions, à l'automne 2017 puis au printemps 2018**. Celles-ci porteront notamment sur les normes d'émission applicables aux voitures et aux camionnettes après 2020, les premières normes applicables aux véhicules utilitaires lourds, la réforme du marché du transport par autocar, le transport combiné ou encore la promotion des véhicules propres dans les marchés publics.

La Présidence estonienne du Conseil de l'Union européenne, débutée le 1^{er} juillet 2017, a pour mission de recueillir les positions des Etats membres et d'orchestrer les premières négociations sur ces nombreux dossiers. La réunion du Conseil des Ministres des transports, prévue au mois de décembre 2017, offrira l'occasion d'un débat sur les documents préparatoires des textes présentés en mai. Les premiers projets d'approche générale ne sont en revanche pas attendus avant 2018, sous la présidence bulgare. Au Parlement européen, les coordinateurs de la commission Transports se sont répartis les textes du paquet routier et ont nommé les rapporteurs pour chacun d'eux. Les travaux législatifs débuteront en septembre 2017, les auditions se tiendront en octobre et la remise des projets de rapports et des amendements est prévue pour la fin d'année 2017.

Le détail des propositions présentées au mois de mai 2017

Les propositions liées au pilier social et au marché

Les **dispositions relatives au marché et à la législation sociale** portent sur les règles d'accès au marché, le détachement des travailleurs, le cabotage ou les temps de conduite et tachygraphes. La Commission espère intensifier le contrôle du respect de la réglementation, la lutte contre les pratiques illégales en matière d'emploi, la réduction de la charge administrative pesant sur les entreprises, et clarifier des règles en vigueur, par exemple en ce qui concerne l'application des législations nationales sur le salaire minimum.

La simplification et l'harmonisation des règles concernant le cabotage

- La Commission propose de simplifier les **règles en matière de cabotage** afin qu'elles puissent être appliquées de façon uniforme dans les différents Etats membres de l'Union européenne, ce qui n'est pas forcément le cas à l'heure actuelle (leur application étant jugée difficile à contrôler). Le « cabotage » désigne la situation dans laquelle un **poids lourd étranger effectue des livraisons nationales sur le territoire d'un État membre de l'UE** juste après un déplacement international en provenance d'un autre État membre ou d'un pays situé hors de l'Union européenne. Jusqu'à présent, la réglementation de l'UE autorisait 3 transports de cabotage dans un délai de 7 jours à compter de la livraison internationale. Les nouvelles règles proposées autoriseraient un **nombre illimité de transports de cabotage dans un délai de 5 jours** à compter de la livraison internationale.
- Cette proposition a suscité de nombreuses réactions des Etats membres. Le fait de ne pas limiter le nombre d'opérations est mal perçu par les pays de l'Europe de l'Ouest qui s'inquiètent d'une présence quasi-permanente sur le territoire du pays hôte. **La France réclame un meilleur encadrement et une période de carence entre deux périodes de cabotage.** La majorité des Etats de l'Est, au contraire, regrette la réduction de délai durant lequel le cabotage est autorisé (5 jours au lieu de 7). Au parlement européen, les conservateurs (CRE) craignent une augmentation des charges administratives pour les entreprises de transport et considèrent les nouvelles règles de cabotage comme des « obstacles protectionnistes ».

Les temps de repos et durées de conduite des chauffeurs routiers

- La Commission ne propose pas d'allonger les durées de conduite ni de modifier le nombre des temps de repos nécessaires. A l'heure actuelle, le temps de repos hebdomadaire est de 45 heures. Il peut être réduit à 24 heures un premier weekend, les 21 heures restantes devant être rattrapées à l'issue de trois semaines de travail. Les transporteurs doivent prendre un temps de repos hebdomadaire normal au moins une fois sur une période de deux semaines consécutives.
- La proposition **maintient le repos à 45 heures par semaine** mais permet aux conducteurs de passer plus facilement du temps de repos chez eux plutôt que sur les routes. Sur une période de quatre semaines, un conducteur devrait prendre **au minimum deux temps de repos normaux et au maximum deux temps de repos réduits.** La réforme proposée rend possible la **prise de deux temps de repos réduits consécutifs**, impliquant qu'un transporteur puisse travailler trois semaines d'affilée entrecoupées de deux repos hebdomadaires réduits de 24 heures.
- Concernant la possibilité de dormir dans la cabine du camion, les règles actuelles sont peu claires et font l'objet d'interprétations différentes en Europe. La Commission propose que les conducteurs prennent leur **temps de repos hebdomadaire normal hors de leur cabine** (soit une interruption obligatoire de 45 heures après une période maximale de travail de six jours). Les employeurs devront mettre un **lieu d'hébergement décent à la disposition des conducteurs.**



Le détachement des travailleurs du secteur routier



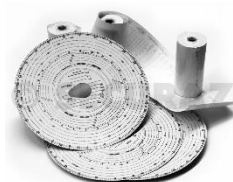
- Le terme « détachement » désigne une situation dans laquelle un travailleur est **employé pour une durée limitée dans un autre État** membre de l'Union et **acquiert temporairement des droits sociaux** dans cet État membre. Il jouit, par exemple, du droit de percevoir le même niveau de salaire que les travailleurs locaux. En mars 2016, la Commission a proposé une révision de la directive concernant le détachement de travailleurs et a fait part de son intention d'élaborer des **règles propres au secteur du transport routier** étant donné la nature particulièrement mobile du travail effectué.
- La Commission souhaite appliquer le **principe « à travail égal en un même lieu, salaire égal »**. En pratique, elle propose toutefois de distinguer trois types d'activité : le **cabotage** (transporteur d'un Etat membre effectuant un transport interne dans un autre), l'**opération internationale** (livraison de marchandise d'un Etat membre vers un autre) et le **transit** (passage à travers un autre Etat membre dans le cadre d'une opération internationale). **L'application du statut de travailleur détaché varie selon le type d'activité concerné.**
- Le principe du détachement **s'appliquerait systématiquement lors d'opérations de cabotage** : le travailleur étranger devrait être payé au salaire minimum du pays dans lequel il effectue l'activité de cabotage, dès le premier jour et quelle que soit la durée. Pour les **opérations internationales, le régime s'appliquerait au bout de 3 jours d'activité dans un autre Etat membre** au cours d'un mois donné. Ainsi, si un transporteur bulgare livre en France et passe 3 jours en France, il sera payé au salaire bulgare. En revanche, s'il passe 4

jours en France, il devra être payé au salaire français durant ces 4 jours (et non 3 jours au salaire bulgare pour 1 jour au salaire français). Dans le cas d'une activité de **transit, le statut de travailleur détaché ne s'applique pas**.

- La proposition suscite d'importants désaccords et de nombreux débats entre les Etats membres. Les pays dans lesquels les salaires et les minima sociaux sont les plus bas sont particulièrement défavorables à cette proposition. Les pays de l' « **alliance du routier** » (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Italie, Luxembourg, Norvège et Suède) y sont très favorables. La **France prône son application « dès le premier jour passé sur le territoire** et non au bout de trois jours sur une période d'un mois calendaire » pour les opérations internationales. Le **seuil de 3 jours pour appliquer le détachement au transport international représente le point dur** entre les deux groupes d'Etats.

Les tachygraphes

- Pour lutter contre la fraude et vérifier les dates d'entrée sur le territoire d'un Etat membre, ainsi que l'ensemble des opérations réalisées par un poids lourd, la Commission souhaite adopter des mesures pour favoriser **l'adoption d'appareils numériques embarqués tels que les tachygraphes intelligents**. Ceux-ci devront être intégrés aux véhicules neufs à compter de 2019, mais ne seront obligatoires sur tous les véhicules à partir de 2034.



Les sociétés « boîtes aux lettres »

- La Commission cherche à **lutter contre les pratiques d'embauches illicites et les sociétés « boîtes aux lettres »** qui s'établissent dans les pays à faible taxation. Celles-ci sont créées dans le but de contourner les obligations légales, généralement en matière de fiscalité, sécurité sociale, TVA et salaires. Elle propose de durcir la définition d'établissement d'une entreprise, condition nécessaire pour l'accès à la profession dans le secteur, et des critères clairs pour réprimer leur création. Elle veut également encourager la coopération entre les autorités nationales chargées du contrôle.

Les propositions liées à la mobilité propre et connectée

La révision de la directive Eurovignette



- La législation en vigueur autorise le système des vignettes routières, système de tarification fondée sur la durée (ex : tarification annuelle). Par ailleurs, la directive européenne de 1999 prévoit une variation obligatoire de la tarification en fonction des normes européennes d'émissions (normes EU), qui fixent des limites maximales de rejets polluants, mais celles-ci sont obsolètes et ne s'appliquent de manière contraignante qu'aux poids lourds de plus de 3,5T – avec un large régime d'exemptions jusqu'à 12T. Il n'existe aucune règle contraignante pour les autres véhicules.
- La proposition de la Commission ne remet pas en question les compétences attribuées aux Etats membres : la **tarification routière demeure une compétence nationale**. Les Etats conservent le droit d'en instaurer une, ou non, sur leur territoire. Toutefois, lorsqu'un tel système est appliqué, la Commission propose qu'ils se conforment à **des règles applicables à toutes les catégories de véhicules** afin d'encourager des **tarifications routières intelligentes et des principes communs** en Europe. Ces règles visent à :

- **Supprimer les vignettes routières** (accordées pour un temps donné) au profit d'un **système de tarification basée sur la distance parcourue** (à l'image des péages autoroutiers français). L'objectif est d'offrir une tarification qui reflète l'usage, les niveaux d'émission et la pollution réels. La Commission propose d'abandonner les systèmes de tarification fondés sur la durée au terme d'une phase transitoire : 2023 pour les véhicules utilitaires lourds, 2027 pour les autres catégories de véhicules ;

- Faire **varier le montant de la redevance en fonction des performances des véhicules** en matière d'émissions de CO₂ (principe du pollueur-payeur) pour récompenser les véhicules respectueux de l'environnement. Les propriétaires de véhicules à émissions nulles bénéficieraient, par exemple, d'une réduction obligatoire de 75%. Par ailleurs, les Etats auraient également la possibilité de percevoir une redevance en fonction de coûts externes tels que les nuisances sonores, la congestion et la pollution atmosphérique.

- Contribuer à un **financement durable des infrastructures** : les recettes perçues devraient contribuer de manière non négligeable au financement des infrastructures et combler les lacunes actuelles en matière d'entretien. Par ailleurs, la Commission définit des principes de tarification qui empêcheraient les Etats de

soumettre les conducteurs à une redevance excessive ou de pratiquer des tarifs discriminatoires en fonction de la nationalité des usagers.

- La proposition a été accueillie favorablement par la majorité des parlementaires européens. Au Conseil, en revanche, les réactions sont plus mitigées. **La France soutient l'Allemagne et estime que la proposition de la Commission s'attaque aux prérogatives des Etats** en statuant sur le type de tarification à privilégier. Elisabeth Borne, ministre des Transports, s'est exprimée pour défendre l'idée que « la Commission ne pas entrer dans le détail sur le fait d'avoir une vignette kilométrique ou sur la durée ».

Le système européen de télépéage

- La Commission souhaite mettre en place un **système de télépéage électronique interopérable** au niveau européen pour permettre de **se déplacer sans discontinuité d'un État membre à l'autre**. A ce jour, plusieurs badges électroniques embarqués et comptes d'utilisateurs différents sont exigés pour traverser le continent. L'interopérabilité fait défaut aux systèmes de télépéage, ce qui pose problème pour la circulation transfrontalière. Un système interopérable garantirait aux sociétés de transport de n'utiliser qu'un seul badge électronique et d'avoir un système de facturation simplifié. Un tel dispositif doit permettre de fournir de meilleurs services aux usagers, de réduire le coût du péage et, pour les prestataires, d'offrir d'autres services de qualité.

L'efficacité énergétique des véhicules lourds, des voitures et des camionnettes



- La Commission prévoit de **modifier les règles en vigueur relatives aux conceptions autorisées des véhicules lourds** afin d'améliorer leur aérodynamique. D'autre part, elle proposera fin 2017, pour la première fois, des **cibles d'émissions de CO2 pour les véhicules utilitaires lourds**. Elle souhaite renforcer la surveillance et la déclaration des émissions de CO2 et de la consommation de carburant, au moyen de données déterminées par l'outil de calcul de la consommation énergétique des véhicules (Vehicle Energy Consumption Calculation Tool, VECTO). Elle espère ainsi stimuler la concurrence et inciter les constructeurs automobiles à mettre au point des véhicules plus économes en carburant. Ces cibles et données remplaceront

les normes Euro et pourront servir aux **autorités locales si celles-ci souhaitent élaborer des systèmes de tarification routière adaptés** afin de dissuader les usagers de la route d'utiliser les véhicules les plus polluants.

- Suite au scandale du « Dieselgate », la Commission a souhaité durcir les **règles relatives aux protocoles d'essai pour les émissions des véhicules** et a introduit des méthodes plus rigoureuses et réalistes pour la mesure des émissions d'oxyde d'azote (NOx) et de dioxyde de carbone (CO2). En 2016, elle a présenté une proposition de règlement en vue d'une révision complète du cadre de la réception par type de véhicule. Cette proposition vise à ce que les essais sur les véhicules soient effectués de façon plus indépendante et que les voitures déjà en circulation soient soumises à des contrôles renforcés. Elle prévoit aussi de doter l'UE de pouvoirs de contrôle plus étendus sur les autorités nationales, les centres d'essais et les constructeurs automobiles, dont la possibilité d'infliger des amendes à ces derniers. La deuxième salve de textes du Paquet Mobilité attendue fin 2017 doit désormais proposer des **cibles d'émissions de CO2 renforcées pour l'après 2020 pour les voitures et camionnettes**, et **promouvoir le recours aux marchés publics** pour stimuler l'adoption de **véhicules innovants et à faibles émissions**.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles – Constance Poiré : cpoire@regionpaca.fr

AFFAIRES EXTERIEURES, SECURITE ET DEFENSE

La crise migratoire au cœur du mini-sommet de Paris



Le Président de la République a convié le 28 août 2017 les dirigeants de sept pays africains et européens pour un **mini-sommet** à l'Élysée sur la question des **flux migratoires en provenance d'Afrique**. Les discussions ont réuni le chef du gouvernement d'entente nationale libyen, les chefs d'Etat tchadien, nigérien, allemand, italien et

espagnol. La Haute Représentante de l'UE, Federica Mogherini, était également présente.

La déclaration conjointe finale rappelle que, pour remédier aux causes profondes des migrations irrégulières, il est nécessaire que les partenaires disposent d'un plan d'action global et reconnaissent que les responsabilités sont partagées. Les chefs d'Etat européens se sont félicités de la qualité de la coopération avec le Niger et le Tchad et des résultats déjà obtenus par ces deux pays dans le cadre de la lutte contre les migrations irrégulières et le trafic d'êtres humains. Concernant la Libye, ils ont rappelé qu'aucune solution durable ne pourra être mise en œuvre en

l'absence d'amélioration de la situation sécuritaire et de transition politique inclusive.

Alors que près de 2500 personnes sont mortes cette année en tentant de traverser la Méditerranée, la Haute Représentante a rappelé l'effort financier consenti par l'Union européenne envers les pays d'origine. Ainsi, **deux milliards d'euros ont été alloués au Fonds fiduciaire créé lors du sommet de La Valette en novembre 2015 pour financer des projets liés à**

l'immigration - dont un milliard d'euros à destination des seuls pays du Sahel. Comme l'a indiqué Président Juncker dans son discours sur l'Etat de l'Union, la Commission présentera – avant la fin du mois de septembre – **une nouvelle série de propositions sur la solidarité avec l'Afrique et l'ouverture de voies de migration légales.**

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marine SIVA – msiva@regionpaca.fr

« Gymnich » des ministres des affaires étrangères et réunion informelle des ministres de la défense



Les ministres européens de la Défense se sont réunis les 6 et 7 septembre à Tallinn dans un cadre informel pour effectuer **un**

exercice stratégique visant à tester la réaction des ministres en cas de cyberattaque. Le scénario d'EU CYBRID 2017 simulait une attaque informatique contre le quartier général de l'opération navale EUNAVFOR MED Sophia, actuellement déployée pour lutter contre les trafics de migrants en Méditerranée centrale.

Les ministres ont également débattu des problèmes de sécurité dans la région de la Corne de l'Afrique et du Sahel. Enfin, le déjeuner de travail commun avec les ministres des Affaires étrangères a été l'occasion d'échanges de haut niveau sur **la mise en œuvre du paquet de défense.**

Le lendemain, cette réunion était suivie du **« Gymnich »** - réunion informelle des ministres des affaires étrangères (tirant son nom du château de Gymnich en Allemagne où ce format a été inauguré pour la première fois en 1974). Les ministres y ont notamment abordé la question de la prévention et de la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marine SIVA – msiva@regionpaca.fr

L'Union européenne renforce son action en matière de cyber sécurité



Lors de son discours sur l'Etat de l'Union le 13 septembre dernier, le Président de la Commission européenne,

Jean-Claude Juncker, a annoncé une **série de propositions pour renforcer la cyber sécurité en Europe.**

Le point central de ces propositions est l'annonce de la création d'une **Agence européenne de cyber sécurité.** Cette Agence, issue d'une évolution de l'actuelle Agence européenne pour la sécurité des réseaux et de l'information, sera chargée d'accompagner les Etats membres qui souhaitent renforcer leur protection et capacités d'intervention face aux cyberattaques. Elle organisera également des exercices de mise en situation paneuropéens, sur le modèle de l'exercice conduit à Tallin, pour préparer au mieux les services compétents des Etats membres en cas de cyberattaque. L'Agence interviendra également pour

définir et mettre en œuvre un **cadre de certification européen pour garantir la fiabilité des objets connectés.**

Parmi les autres mesures proposées par la Commission européenne, on note l'annonce de la mise en place en 2018 d'un **Centre européen de recherche et de compétences en matière de cyber sécurité** ainsi que d'une **plateforme de formation et d'enseignement en matière de cybersécurité**, visant à combler le manque actuel de compétences dans ce domaine. Toujours dans le domaine de la cybersécurité, l'Union européenne et l'OTAN devraient renforcer leur coopération pour encourager conjointement la recherche et innovation. La Commission européenne souhaite également que l'Union et les Etats membres définissent conjointement un cadre permettant de garantir une réaction rapide, conjointe et concertée en cas de cyberattaque de grande ampleur. Enfin, la Commission évoque la possibilité de créer un fonds d'intervention pour soutenir les Etats membres victimes de cyberattaques.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles, Lucie Durocher, ldurocher@regionpaca.fr

Visite du Commissaire Hahn en Algérie



Johannes Hahn, Commissaire à la politique européenne de voisinage et à l'élargissement, s'est rendu à Alger les 19 et 20 juillet derniers

pour réitérer le soutien de l'UE à la diversification de l'économie algérienne et à l'amélioration de son climat des affaires.

La thématique de cette visite s'inscrit en adéquation avec les nouvelles priorités de partenariat entre l'UE et l'Algérie adoptées le 13 mars 2017. Sur le terrain, **l'Union mène actuellement 18 projets - d'un montant total 200 millions d'euros - de soutien à la croissance économique algérienne** dans des

secteurs très variés allant de l'agro-industrie à la promotion des énergies renouvelables. A l'occasion de sa visite, le Commissaire Hahn a présenté un **nouveau projet de jumelage portant sur l'échange d'expertise dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC)**. Ainsi, les experts de la Fondation Sophia Antipolis (Alpes Maritimes) travailleront conjointement avec leurs collègues allemands à la promotion d'un environnement propice au développement des TIC en Algérie.

Le Commissaire Hahn a également rappelé que **l'Algérie devrait adhérer au Partenariat pour la**

recherche et l'innovation dans la région méditerranéenne (PRIMA) avant la fin de l'année. Pour mémoire, ce programme de recherche a pour objectif de développer les solutions nécessaires à une gestion plus durable des systèmes agro-alimentaires et d'alimentation en eau. Cette initiative décennale (2018-2028) sera lancée en janvier 2018 et devrait être dotée d'une enveloppe totale de 500 millions d'euros – provenant du programme européen Horizon 2020 et des contributions des pays participants.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marine SIVA – msiva@regionpaca.fr

Contribuez à l'élaboration de la future politique humanitaire de l'Union !



L'Union Européenne a lancé une consultation publique – ouverte jusqu'au 21 novembre 2017 – pour **évaluer l'aide humanitaire fournie par l'UE sur la période 2012-2016**. Cette politique engage en effet des montants importants au bénéfice des populations puisque, sur la période concernée, le budget de la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide

humanitaire européennes (DG ECHO) s'élevait à 7,2 milliards d'euros. Ainsi, 3 730 contrats ont été signés et ont permis – pour la seule année 2015 - d'apporter une aide à près de 134 millions de personnes victimes de catastrophes (naturelles ou d'origine humaine) ou de crises en tous genres.

L'objet de cette consultation publique est de disposer d'une évaluation extérieure de la pertinence et de l'efficacité des activités d'aide humanitaire conduites par l'Union. Les enseignements tirés serviront de base aux orientations futures de la DG ECHO en matière d'aide humanitaire.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marine SIVA – msiva@regionpaca.fr

Lancement d'un appel à propositions pour le financement de projets de coopération transfrontalière en Méditerranée (IEV)



Le **premier appel pour projets standards de coopération transfrontalière en Méditerranée – d'un montant total de 84.6 millions d'euros - a été publié le 18 juillet 2017.**

Les thématiques couvertes par l'appel correspondent aux quatre objectifs thématiques du programme IEV CTF Med « Bassin Maritime Méditerranée », à savoir (i) les défis liés à la croissance économique territoriale grâce au développement des petites et moyennes entreprises, (ii) le rôle moteur de l'innovation et de la recherche, (iii) l'inclusion sociale et la lutte contre la

pauvreté, (iv) la protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique.

Cette opportunité de coopération est ouverte aux acteurs publics nationaux et locaux, universités, centres de recherche, entreprises et organisations de la société civile et couvre 13 pays de l'espace méditerranéen (Chypre, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Portugal, Palestine et Tunisie).

Les propositions de projets d'une durée de 24 à 36 mois doivent être présentées par des consortia composés - au minimum - de trois pays éligibles différents (y compris un pays méditerranéen de l'UE et un pays méditerranéen partenaire) et être déposées avant le 9 novembre 2017.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marine SIVA – msiva@regionpaca.fr

EDUCATION, FORMATION, JEUNESSE ET SPORT

Le Corps Européen de Solidarité



Initiative de l'Union Européenne lancée en décembre 2016, le Corps Européen de Solidarité (CES) **visé à donner aux jeunes âgés de 18 à 30 ans la possibilité d'effectuer un volontariat, un stage ou de**

travailler dans toute l'Europe dans le cadre d'un projet de solidarité.

A l'issue d'une inscription leur permettant de noter leur profil et d'évoquer leurs souhaits, les jeunes peuvent être sélectionnés pour prendre part à **des activités d'une durée de 2 à 12 mois dans leur pays d'origine ou dans un pays membre de l'Union européenne**. Ces projets couvrent un large éventail de thèmes: la reconstitution d'une école suite à un tremblement de

terre, le soutien à des demandeurs d'asile, le nettoyage des forêts après un incendie, le travail avec des personnes handicapées, etc. Au cours de l'année 2017, huit programmes européens différents ont été mobilisés pour proposer des volontariats, des stages ou des emplois dans le cadre du Corps Européen de Solidarité et **plus de 35 000 jeunes se sont inscrits.**

Face au succès rencontré par cette initiative, la **Commission européenne propose d'allouer plus de 340 millions d'euros à ce nouveau dispositif pour la période allant de 2018 à 2020 afin de permettre à 100 000 jeunes d'y participer.** La proposition législative de la Commission prévoit plusieurs activités :

- **Les activités « individuelles »** prendraient la forme de missions de volontariat (de 2 à 12 mois), de placements en stage (de 2 à 6 mois) ou d'emplois (2 à 12 mois) dans l'un des pays membres de l'Union Européenne ;

- **Les activités « collectives »** permettraient d'une part à des groupes de 10 à 40 jeunes volontaires de différents pays d'agir ensemble pour une période de 2 semaines à 2 mois. Elle permettrait d'autre part à des petits groupes d'au moins 5 participants d'élaborer et de mettre en œuvre des projets de solidarité au niveau local de leur propre initiative, pour une période de 2 à 12 mois
- **Les activités de mise en réseau** contribueraient, quant à elles, à attirer de nouveaux participants, à permettre l'échange de bonnes pratiques, à fournir une aide post-placement et à établir des réseaux d'anciens participants.

Le Conseil européen de l'Union Européenne et le Parlement européen doivent désormais adopter la proposition afin qu'elle puisse **entrer en vigueur au début de l'année 2018.**